

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



**MUPRAS**

Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

**Déclaration de Maladie**

M22- № 004513

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3456 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : NAAMANE ABDELHAK

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : ..... Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr Karim BENSALAH**  
Neurochirurgien  
295, Angle R-125  
Abdelmoumen et  
Allée du Pr. Set. 1er étage, A9 Casablanca  
Tél: 05 22 20 27 00  
INPE:091167338

Date de consultation : 07 DEC 2022

Nom et prénom du malade : NAAMANE KHALIDA Age: 03/12/1962

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 21 FEV. 2023

Signature de l'adhérent(e) : NAAMANE KHALIDA



ACCUEIL

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Docteur attestant le Paiement des Actes
07 DEC 2022	g	-	FF 300,-	Dr Karim BENSALEM Nelly chirurgien et 295, Av. 91 Bd Abdellatif Allez j. Persée 1er étage, A9 Casablanca Tél: 05 22 20 27 00 INPE:091167338

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 DIPLOME MOHAMMED ABDELLAH, C.C.S.A 133, Bd Taza Hay Mit 59 68 Tél : 05 22 21 59 68	07/12/2022	799,90.

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

## **(Création, remont, adjonction)**

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profess

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

#### VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Dr. Karim BENSALAH

Diplômé de la Faculté de Médecine  
de Nancy (France)

Chirurgie de Cerveau de la Moelle Épinière  
et des Nerfs

Chirurgie de la Tête et de la Colonne Vertébrale

Electro-Encéphalographie

Adultes & Enfants



الدكتور كريم بنصالح

خريج كلية الطب ببنانسي (فرنسا)

اختصاصي في جراحة المخ والأعصاب

جراحة الرأس والعمود الفقري والنفاع الشريكي

التحفيظ التربصي للدماغ

للتبار والاضمار

الدار البيضاء في

Casablanca le :

07/12/2022

NAAMANE KHADIJA

130,00 x 3  
TRE-ZEN 20 mg

1 soir pendant 3 mois Après repas

ZEPAM CP

34,170 x 1/2 soir pendant 3 mois Après repas

MEDIZAPINE 2,5 mg

1 matin pendant 3 mois Après repas

130,50 x 3

= 499,90

PHARMACIE AL AZHAR  
DIOURI MOHAMED  
133, Bd Taza Hay My Abdellah - Casablanca  
Tél : 05 22 21 59 66

Dr Karim BENSALAH  
Neurochirurgien  
295, Angle Bd Abdelmoumen et  
Allée du Persée 1er étage, A9 Casablanca  
Tél: 05 22 20 27 00  
INPE:091167338

PHARMACIE AL AZHAR  
133, Bd Taza Hay My Abdellah - Casablanca  
Tél : 05 22 21 59 66  
133, Bd Taza Hay My Abdellah - Casablanca  
Tél : 05 22 20 27 00  
133, Bd Taza Hay My Abdellah - Casablanca  
Tél : 05 22 20 27 00  
133, Bd Taza Hay My Abdellah - Casablanca  
Tél : 05 22 20 27 00

PPV 130 DH 20  
PER 09/24  
LOT L2133-1



TRE-ZEN® 20mg  
Chlorhydrate de paroxétine  
30 comprimés  
pelliculés sécables



6 118000 041467

Zepam® 6 mg  
bromazépam

30 comprimés bâtonnets  
quadriseables

6 118000 040873

6 118001 102013  
Levothyrox® 50µg,  
Comprimés sécables B/30  
PPV: 13,40 DH

7862160336

PPV 130 DH 20  
PER 09/24  
LOT L2133-1

TRE-ZEN® 20mg  
Chlorhydrate de paroxétine  
30 comprimés  
pelliculés sécables

6 118000 041467



6 118001 1150922  
30 comprimés

MEDIZAPIN® 2,5mg

6 118000 041467

LOT: 056  
PER: FEV 2025  
PPV: 113 DH 50

LOT: 056  
PER: FEV 2025  
PPV: 113 DH 50

LOT: 056  
PER: FEV 2025  
PPV: 113 DH 50

02/21  
100108

6 118001 102606

Levothyrox® 25 µg,  
Comprimés sécables B/30  
PPV: 6,80 DH

7862160335

PPV 130 DH 20  
PER 09/24  
LOT L2133-1

MEDIZAPIN® 2,5mg  
30 comprimés

6 118001 150922

Zepam® 6 mg  
bromazépam

30 comprimés bâtonnets  
quadriseables

6 118000 040873

PPV: 34DH70  
PER: 05/25  
LOT: L1923

Zepam® 6 mg  
bromazépam

PPV: 34DH70  
PER: 10/25  
LOT: L3491

AMM N° 22-01/INQ